

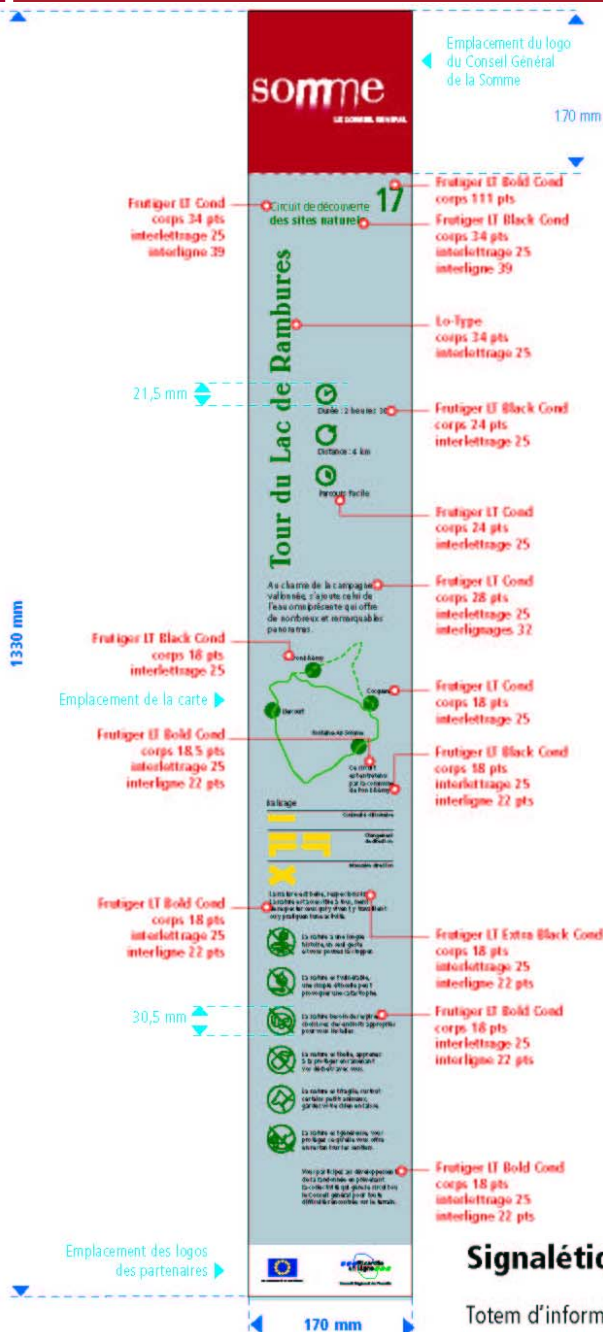
CHARTRE RIVERAINE
de la Somme Canalisée

Fiche n°7 : Les circuits de randonnée

ATTENTION !

La vallée de la Somme est l'un des pôles de loisirs du département. Les étangs de pêche, les campings, et les pôles d'habitat léger de loisir, s'égrènent tout au long du fleuve.

Les pressions sur le fleuve et ses abords sont nombreuses et doivent être contrôlées.



Le Conseil Général de la Somme souhaite structurer un réseau départemental de circuits comprenant :

- Une centaine de circuits pédestres permettant de découvrir la diversité et la richesse des paysages ;
- Une trentaine de circuits dédiés spécifiquement à la découverte de sites naturels, de leur faune et de leur flore ;
- Une trentaine de circuits dédiés à la pratique du VTT et VTC ;
- Une trentaine de circuits dédiés à la pratique pédestre.

La Charte doit guider tous ceux qui devront éditer des documents ou du mobilier, ou piloter tout programme de communication relatif à la promotion des itinéraires intégrés à ce réseau. De même, devront y avoir recours les fournisseurs et prestataires extérieurs amenés à appliquer cette identité.

Parce qu'une communication efficace ne saurait être qu'homogène, les personnes qui souhaitent développer un itinéraire de randonnée sont invitées à observer scrupuleusement l'ensemble des règles évoquées dans le présent document.

Signalétique «Découverte des sites naturels»

Totem d'information



Totem d'information
départ de circuit



Poteau de balisage
changement de direction



Panneau d'information
vertical ou horizontal

REFERENCES

Service Environnement et Milieux Naturels du Conseil Général

Comité Départemental du Tourisme

Les principes de la politique « randonnée » du Conseil Général de la Somme sont les suivants :

- Etudier et sélectionner les itinéraires susceptibles d'intégrer le réseau départemental en lien avec les acteurs locaux ;
- Mettre en place le balisage et la signalétique sur les circuits ;
- Verser une aide financière à la collectivité pour la gestion, le suivi et l'entretien des itinéraires (démarche de contractualisation) ;
- Promouvoir les circuits à l'échelon départemental par la réalisation et l'édition de pochettes et de fiches, et assurer leur téléchargement sur le site Internet du Département.

Le Conseil Général de la Somme édite les itinéraires de randonnées :

- Côte Picarde—Baie de Somme
- Grand Amiénois
- Haute-Somme
- Sites Naturels.

Ces guides sont disponibles au Comité Départemental du Tourisme et dans les Offices du Tourisme au prix de 3 € la pochette. Ils sont aussi téléchargeables sur le site du Conseil Général : « somme.fr », rubrique « *publications* »



Côte Picarde Baie de Somme



Amiénois



Haute Somme

